

Son Eminence parle aux travailleurs

C.T.C.C.

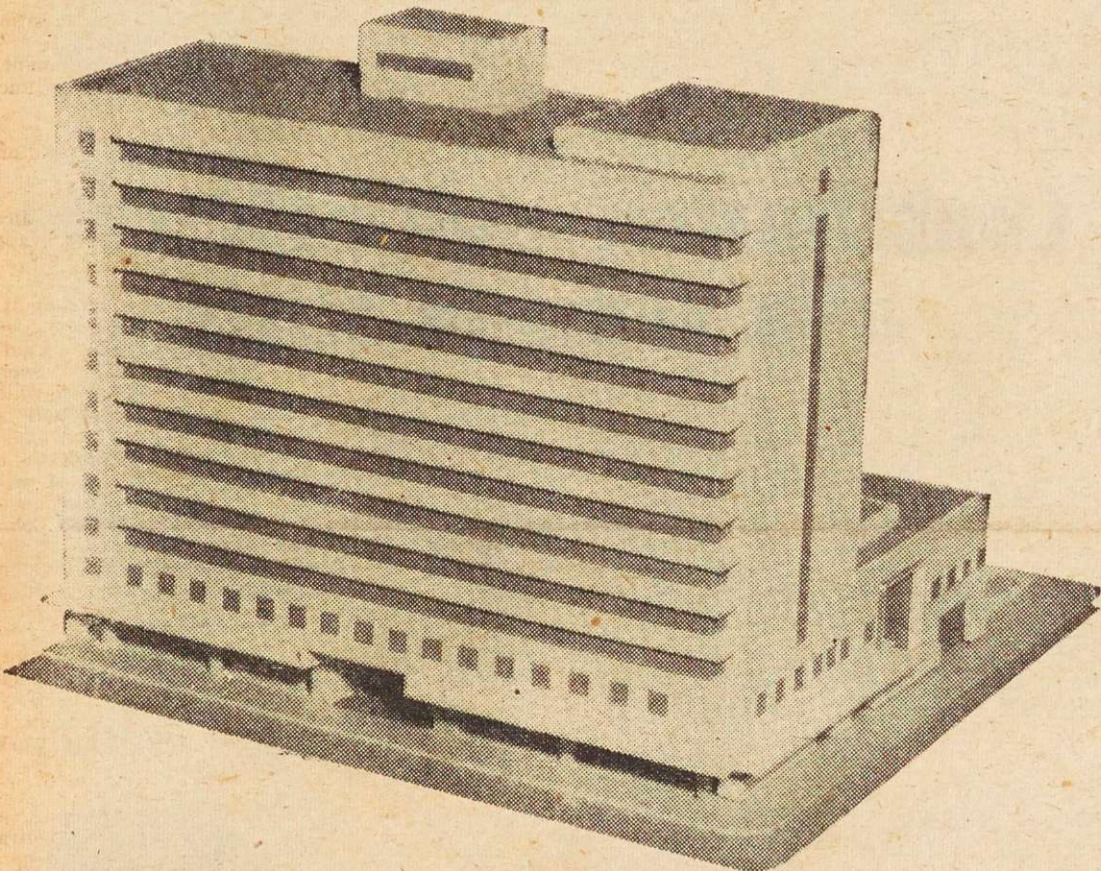
Le Travail



VOL. XXX — No 34

Montréal, 10 septembre 1954

Le futur édifice des Syndicats Nationaux de Montréal



Voici une photographie de la maquette représentant le futur édifice que les Syndicats Nationaux de Montréal érigeront d'ici peu à l'angle des rues Dorchester et St-Georges, à Montréal.

Un nouvel édifice pour les Syndicats Nationaux

D'ici quelques mois, s'élèvera à l'angle des rues Dorchester et Saint-Georges, à proximité de la rue Bleury, un vaste immeuble qui logera tous les services des syndicats affiliés au Conseil Central de Montréal ainsi que, selon toute probabilité, les bureaux de la C.T.C.C. à Montréal et le journal *Le Travail*.

Construit en plein centre de la ville, à proximité des grands hôtels, des moyens de communications et dans un lieu accessible à tous, cet immeuble comprendra onze étages dont la plupart seront destinés à des bureaux, soit des Syndicats, du Conseil central de Montréal et de la C.T.C.C.; le reste des bureaux sera loué afin de financer l'ent-

mière, dotée d'un théâtre, contiendra 1216 sièges et les quatre autres, plus petites, auront respectivement 418, 266, 245 et 224 sièges. Six locaux pouvant abriter autant de magasins seront loués, à l'avant de l'édifice. De plus, à l'étage des salles, on trouvera un restaurant et un vestiaire.

Quatre ascenseurs desserviront les étages et un terrain de stationnement au rez-de-chaussée, pourra accueillir cinquante voitures.

L'édifice sera construit sur un terrain de 182½ pieds par 140

pieds. Le terrain de stationnement et l'étagage des salles couvrent entièrement le terrain tandis que les étages des bureaux mesurent 56 pieds par 182½.

La construction de ce nouvel immeuble est devenue nécessaire parce que l'immeuble de la rue De Montigny était devenu trop étroit pour loger tous les services du Conseil Central de Montréal. Le nouvel immeuble accordera l'espace suffisant pour les besoins actuels et les besoins futurs du mouvement qui ne cesse de se développer.

A LIRE

| | |
|--|------|
| La semaine | P. 3 |
| M. Gregg au Congrès | P. 4 |
| On construit des maisons à Toronto | P. 5 |
| Chômage dans la chaussure | P. 7 |
| News Digest | P. 8 |

Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger demande aux travailleurs de se préoccuper davantage de la réforme des moeurs — Il leur demande d'appuyer les campagnes contre l'intempérance, l'immodestie et les taudis.

Au cours du grand ralliement organisé par le Conseil Central de Montréal à l'Oratoire Saint-Joseph, à l'occasion de la Fête du Travail, Son Eminence le cardinal Léger, archevêque de Montréal, a demandé aux travailleurs de se faire les apôtres de la tempérance, de la modestie, des bonnes lectures. Rappelant aux milliers de travailleurs qui se pressaient aux abords de l'Oratoire, que l'édifice social ne sera solide que s'il n'est bâti sur le roc, il a ajouté que la restauration sociale doit se faire d'abord dans les esprits et les coeurs.

Son Eminence le cardinal Léger adressait ce message, dont le texte intégral paraît plus bas, à l'issue de la traditionnelle procession aux flambeaux et avant la célébration de la messe par M. Paul-Emile Bolté, P.S.S., aumônier adjoint de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

La célébration religieuse avait commencé dimanche matin par une messe pontificale par Son Excellence Mgr Conrad Chaumont, évêque auxiliaire de Montréal.

La journée s'est terminée par un magnifique feu d'artifice.

Texte de l'allocution de Son Eminence

Un exemple frappant

Voici le texte intégral de l'allocution du cardinal Léger.

Mes biens chers frères,
 "Vous croyez encore à l'efficacité de la prière, non seulement pour obtenir du Seigneur des grâces de sainteté personnelle, mais même, et surtout, pour obtenir la force de bâtir un monde meilleur. C'est ce qui explique votre présence ici, ce soir. Et puisque seule, la grâce de Dieu peut nous introduire dans le Royaume de la Paix et de l'Action apostolique, je vous indiquerai brièvement les intentions que vous pourrez formuler durant cette messe.

Désir d'union

"Le monde du travail est traversé, en ce moment, par un grand désir de voir se réaliser l'union entre les hommes. Aussi cette recherche de la paix devient-elle un but ardemment recherché et l'occasion d'affirmer, au moins dans certains milieux, des raisons de vivre et de mourir.

"Hélas! cette aspiration généreuse est souvent, non seulement dans le milieu ouvrier, mais dans toutes les classes de la société, compromise et détournée de ses nobles fins par des intérêts mesquins et égoïstes.

"Il ne suffit pas de graver dans la pierre les mots magiques de: Liberté — Egalité — Fraternité pour créer une société où les hommes s'aimeraient.

"La liberté n'est pas le pouvoir qu'aurait l'homme d'organiser sa vie selon le caprice de l'heure, et la nature laissera toujours des inégalités qui ne pourront être comblées que par la pratique des vertus chrétiennes d'humilité et de charité.

Syndicalisme et christianisme

"Le monde des travailleurs a trouvé dans l'organisation du syndicalisme un moyen assez efficace de restauration sociale. Mais le syndicalisme s'est-il élevé jusqu'à la pratique des grandes vertus chrétiennes? Pour répondre à des besoins urgents et pour combattre la cupidité d'un monde économique aux techniques dures et sans entraves, selon la parole du Pape, le syndicalisme a été conçu par un grand nombre comme une arme de défense et un moyen efficace de revendications justes. Mais pour avoir oublié ce qui est le plus important dans le christianisme, l'amour, il n'a pas toujours atteint les buts spirituels qui lui auraient permis de changer le monde du XXe siècle. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. La pratique de la religion ne doit pas être un recueil de traditions. Elle doit être vivante et capable d'opérer un retour à l'Evangile dans les conditions de vie actuelle où nous nous trouvons. Or, ce qui menace le monde d'aujourd'hui c'est bien plus l'oubli de Dieu que le spectre du chômage et l'insécurité sociale. Une maison solidement établie sur le roc est toujours réparable, même si le toit est défectueux et si les fenêtres ont été emportées par la tempête. Mais pourquoi dépenser des sommes d'énergie pour une côte que l'océan mine et qui glissera bientôt dans l'abîme?

"C'est ce qu'avaient compris les catholiques du Mexique, entre les années 1925 et 1940. L'heure était décisive pour ce pays qui venait de subir l'atroce persécution de Calles et qui connaissait la révolution sociale de Cardenas.

"Les catholiques mexicains et surtout les ouvriers, et parmi eux les plus pauvres, conçurent le projet hardi d'unir toutes les forces ouvrières sous la bannière de la Vierge de la Guadalupe avant d'entreprendre l'oeuvre de restauration sociale et économique.

"Si aujourd'hui le Mexique n'est pas un pays communiste, c'est parce que, en avril 1944, les membres des premiers comités des mouvements ouvriers passèrent la semaine sainte en prière et en assemblées, vivant la formule de la mystique adoptée par les ouvriers de Notre-Dame de Guadalupe, et prenant comme devise de leur action: "Tout pour la Vierge qui sanctifie le travail de ses fils".

"C'est cette mystique qui, chaque année, soulève des foules évaluées à près d'un million de personnes qui se mettent en marche vers le sanctuaire de Marie. Mais c'est la même mystique qui a formé les chefs chrétiens qui ont complètement changé la physionomie sociale et économique d'un pays qui était menacé d'être submergé par la vague rouge qui a, depuis, recouvert la Chine, le Tonkin et les satellites de Moscou.

"Le salut du monde ouvrier ne peut être cherché ailleurs que dans un engagement chrétien de chacun de ses membres.

"La vie devient alors une route et une lutte pour la gloire de Dieu et du Christ-Jésus, le chef d'une humanité nouvelle.

"La justice, l'égalité, la paix, la vérité, le désintéressement, l'efficacité, la confiance, la sincérité, le renoncement, le sacrifice, l'humilité sont des attitudes, des vertus, des buts que le monde du travail recherche et dont il a besoin; mais où puisera-t-il la force de faire passer ces réalités dans la vie quotidienne, sinon dans la pratique d'une authentique vie évangélique?

"La volonté de changer le monde se rencontre chez un grand nombre, mais elle n'aboutit, hélas! dans la plupart des cas, qu'à une impatience fiévreuse et à une espèce d'impuissance à donner à l'engagement une forme concrète.

Et lorsque l'échec est le résultat de tant d'efforts, on distingue dans les regards méfiants, et on entend sur les lèvres des désabusés, une désapprobation: "L'Eglise ne fait rien pour nous sauver!" Mais l'Eglise est toujours à l'oeuvre pour sauver le monde. Seulement il y a une collaboration qui est exigée de chaque chrétien, et cela dans tous les domaines de l'activité sociale.

"Tout homme, employé ou employeur, doit redire: Le monde d'aujourd'hui a besoin de mon travail sur le plan professionnel et c'est pourquoi son exécution doit être impeccable; ma collaboration

(Suite à la page 4)

Au premier étage seront situées cinq salles de réunions. La pre-

Lettre de Paris

La succession d'Alcide de Gasperi

De 1945 à 1954, il fut le leader incontesté du parti de la Démocratie Chrétienne Italienne. C'est sous sa direction que ce parti parvint au pouvoir en 1946, sous sa direction qu'il engagea et gagna en 1948 la bataille électorale contre les communistes et cette majorité des socialistes italiens qui collaboraient avec eux. De 1948 à 1950, il gouverna sans contestation. Il refusa certes, de s'engager sur le terrain des grandes réformes sociales que beaucoup estiment indispensables à l'Italie, mais il réussit toutefois à stabiliser politiquement son pays. Tel était son objectif présent. Pour l'avenir, il croyait à l'Europe. De la création d'une communauté européenne, il fut l'un des champions les plus convaincus et il engagea sur cette voie, non seulement son parti, mais l'Italie entière.

En 1953, la loi électorale préparée par ses soins, n'obtint pas le succès escompté; la Démocratie Chrétienne perdit la majorité absolue et l'Italie perdit la stabilité ministérielle. Pour résoudre la crise, DE GASPERI dut se retirer, laisser la place à ses lieutenants, successivement PELLA, de la tendance de droite, FANFANI, de celle de gauche, et enfin SCELBA, "l'homme fort", représentant le centre.

Mais retiré de la direction effective (au dernier congrès, en juin 1954, il abandonna la présidence du parti) il en restait l'âme, l'arbitre dont on a toujours besoin en temps de crise.

Car la Démocratie Chrétienne, et l'Italie avec, traverse une crise grave. J'ai déjà parlé aux lecteurs du "Travail" de LA PIRA, le maire et le "Saint" de Florence, l'homme qui a dit non aux impératifs économiques, l'homme qui estime que le chrétien ne doit pas faire de concessions quand il est question de la misère des hommes. Les déclarations de LA PIRA continuent à avoir un grand écho. A BOLOGNE, une des plus grandes agglomérations industrielles, il y a quelques mois, il tint conférence dans une salle archi-comble, au premier rang de laquelle applaudissaient ensemble Mgr le Cardinal Archevêque de Bologne et le maire communiste de la ville. A NAPLES, en juin, il secoua le congrès de la Démocratie Chrétienne où son intransigence fit scandale. Mais, même ceux qui pensent que LA PIRA exagère, posent le problème à peu près dans les mêmes termes que lui:

Que doit-on faire?

Parer d'abord au danger du communiste, en s'alliant politiquement avec tous ceux qui veulent le combattre, fussent-ils fascistes! Pour cela, il faut renoncer à toute politique de réforme sociale.

Ou bien s'occuper d'abord de soulager la misère des paysans du sud italien, de réduire le chômage, de distribuer les terres quitte à s'allier pour cela avec au moins les socialistes de gauche.

Entre les deux tendances, oscille la masse du centre, qui essaye de concilier l'une et l'autre. Mais il s'agit d'une tâche difficile, que seule l'autorité de DE GASPERI paraissait pouvoir mener à bien.

C'est dire que sa mort remet en question le précaire équilibre obtenu au congrès de NAPLES. Les mois qui vont venir seront donc décisifs pour l'avenir de l'Italie. La majorité des chrétiens choisira-t-elle l'Ordre ou la Justice sociale (que LA PIRA appelle tout court: la Charité)? Il est difficile de le dire.

Ce qui est certain, c'est que la porte de sortie européenne risque de se fermer.

Il est presque symbolique que DE GASPERI soit mort au moment où à BRUXELLES, le projet d'armée européenne subissait un échec décisif. Il y a quatre ans, la politique extérieure des trois principales nations d'Europe continentale, étaient dirigées par un vieillard catholique et "européen": SCHUMANN en France, ADENAUER en Allemagne, DE GASPERI en Italie. Aujourd'hui, SCHUMANN n'est plus au pouvoir, DE GASPERI meurt et l'Europe qu'il désirait est remise en question. ADENAUER la défend seul, mais son pouvoir est menacé en Allemagne même, pour la première fois depuis six ans. Et il a 77 ans.

Il semble qu'une page se tourne.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

St-Hyacinthe

Le Syndicat des Métallurgistes demande l'intervention d'un conciliateur

Après cinq séances de négociations directes avec la Griffin Steel de St-Hyacinthe, le Syndicat des Métallurgistes Inc., a dû demander l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail.

Ce syndicat qui a été incorporé le 11 août et qui obtenait sa reconnaissance syndicale quelques semaines après a dû recourir à la conciliation par suite de l'échec des négociations directes sur les principales demandes faites.

Le syndicat réclamait l'atelier syndical imparfait, une clause garantissant l'ancienneté des employés ainsi que les promotions.

En ce qui concerne les salaires, le syndicat demandait la réduction de la semaine de travail de 50 heures à 42½ heures avec pleine compensation plus une augmentation générale de 10 cents l'heure et une autre augmentation de 10

cents pour le travail de nuit.

Le projet de convention prévoyait aussi un plan d'assurance-maladie défrayé par les deux parties à part égale.

La première séance de conciliation a eu lieu le 2 septembre devant M. Malouin, du Ministère du Travail. Les confrères S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, Marcel Martin, président du Syndicat, René Loiselle, secrétaire-financier, Jean-Paul Côté, directeur, Donat Hamel et Georges Patenaude, organisateur du Conseil Central de St-Hyacinthe, représentaient le syndicat pendant que MM. D.V. Hamilton, M. Presse et J. Turney, agissaient pour la partie patronale.

Les parties n'ayant pu s'entendre, une autre séance de conciliation a été fixée au 13 septembre courant.

LA SEMAINE

Montréal

INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL POUR EMPECHER LA GREVE DES PLOMBIERS

Le Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette a délégué ses pouvoirs à M. Gérard Tremblay, sous-ministre dans un effort ultime pour empêcher la grève des plombiers de Montréal en amenant les parties à faire des concessions.

Telle est la nouvelle que vient de nous communiquer M. William Léger, président de la Fédération du Bâtiment qui a lui-même été convoqué à Québec pour tâcher de trouver un terrain d'entente.

Outre, M. Léger, M. Camille Périard, agent d'affaires du Syndicat des Plombiers et deux représentants de l'Union internationale ainsi que des représentants patronaux assistaient aussi à cette réunion qui a eu lieu lundi le 30 juillet dernier.

M. Tremblay a demandé aux parties de considérer la proposition suivante: Une augmentation immédiate de 5 cents l'heure pour tous et à partir d'avril 1955, lors du nouveau décret général dans les métiers de la construction une autre augmentation pour combler la différence s'il y a lieu. Ainsi si les métiers de la construction recevaient par décret une augmentation de 10 cents l'heure, les plombiers recevraient un autre cinq cents d'augmentation.

Les représentants des parties sont revenus à Montréal pour consultation avec leurs membres et aucune décision n'a encore été prise. De leur côté, les représentants patronaux ont laissé entendre

qu'ils donneraient leur réponse dans les quinze jours de cette rencontre.

Si cette question des salaires est réglée il restera encore les autres points de la convention qui n'ont pas encore été ratifiés par les syndicats et qui resteront à discuter.

Fusion avec le Bois Ouvré

M. Léger nous apprend aussi que samedi, le 11 septembre, lors de la prochaine réunion du Bureau Fédéral à Hull, la principale question au programme sera celle de la fusion de la Fédération du Bâtiment avec celle du Bois Ouvré. La fusion est acceptée en principe de part et d'autre, mais il reste encore quelques modalités à prévoir.

Granby

Conciliation post-arbitrale à la Esmond Mills

En réponse à une demande faite par M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile, le Ministre du Travail, l'honorable Antonio Barrette, vient d'informer la Fédération du Textile qu'il ne peut lui-même intervenir et il invite les deux parties à recourir aux services d'un conciliateur de son ministère en négociations postarbitrales.

On doute fort des chances de succès de cette médiation quand on sait que M. Lucien Malouin, conciliateur de ministère provincial du Travail, avait rencontré séparément les deux parties à diverses reprises, pour finalement aboutir à un échec, la compagnie ayant refusé au cours de la dernière séance de conciliation, une proposition du conciliateur concernant la compensation de salaire à accorder à la suite de la réduction des heures de travail.

M. Malouin, dans l'espoir d'amener la compagnie à un compromis acceptable, avait proposé un contrat de deux ans, une compensation de 7½ pour 100 pour la pre-

mière année et une compensation additionnelle de 3 pour 100 pour la deuxième année.

Le syndicat, d'autre part, exigeait immédiatement la pleine compensation, soit 10.8 pour 100 et un contrat d'un an.

Devant l'attitude de la compagnie, le syndicat décida d'avoir recours au ministre du Travail, qui aujourd'hui vient de répondre à sa demande. Voici le texte de la lettre reçue par le syndicat:

"Québec, le 27 août 1954.

M. René Gosselin,
Président général,
Fédération Nationale Catholique du Textile Inc.,
65 rue Ste-Thérèse,
Granby, Qué.

"Cher Monsieur Gosselin,

"L'honorable M. Barrette a bien reçu votre lettre du 23 de ce mois, dans laquelle vous lui demandez d'intervenir personnellement pour amener les représentants de l'Esmond Mills de Granby et du Syndicat national des Employés de l'Esmond Mills à conclure une entente à la suite d'une décision arbitrale rendue par un tribunal présidé par l'honorable juge René Lippé.

"L'honorable ministre me prie de vous informer qu'il regrette de ne pouvoir acquiescer à votre requête. Il invite les parties à se prévaloir en conciliation post-arbitrale des services d'un des conciliateurs du ministère, de préférence M. Lucien Malouin, qui est au courant du cas.

"Vous n'aurez qu'à communiquer avec M. Jean-Paul Ferland, assistant-directeur du Service de conciliation et d'arbitrage à ce sujet.

"Veuillez agréer, cher Monsieur Gosselin, l'expression de mes sentiments distingués.

"Le sous-ministre du Travail,
"Gérard TREMBLAY".

Agent d'affaires



M. PAUL MORIN, dont les services comme agent d'affaires et spécialiste dans l'étude des tâches viennent d'être retenus par le Syndicat du Textile Cotton de Drummondville.

Joliette

Un projet de pension est à l'arbitrage

Le projet de pension aux employés municipaux de Joliette sera discuté devant un tribunal d'arbitrage le 17 septembre prochain.

Une clause particulièrement restreinte en litige: il s'agit de celle qui concerne la rétroactivité de ce plan de pension. Le projet tel que rédigé par le syndicat des employés municipaux comportait une clause relative aux années de service antérieures des employés et spécifiait qu'une rétroactivité de dix années soit accordée.

La semaine dernière, l'hon. juge Aimé Chassé, président du Tribu-

nal, suggérait aux représentants de la Cité qui s'opposaient à cette formule de soumettre un contre-projet qui tiendrait compte des années de services passées et ajoutait qu'il serait prêt à entendre les parties le 17 septembre prochain.

Les représentants de la Cité se feront accompagner par Mes Lucien Dugas et Robert Tellier de Joliette. L'arbitre patronal sur le tribunal d'arbitrage est Me Claude-Edouard Héty, et c'est M. Noël Lacas, organisateur du Conseil Central, qui agit comme arbitre syndical.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada
Paraît tous les vendredis

Directeur
GERARD PELLETIER
Administrateur
MARCE ETHIER
Rédacteur en chef

ANDRE ROY

Publiciste

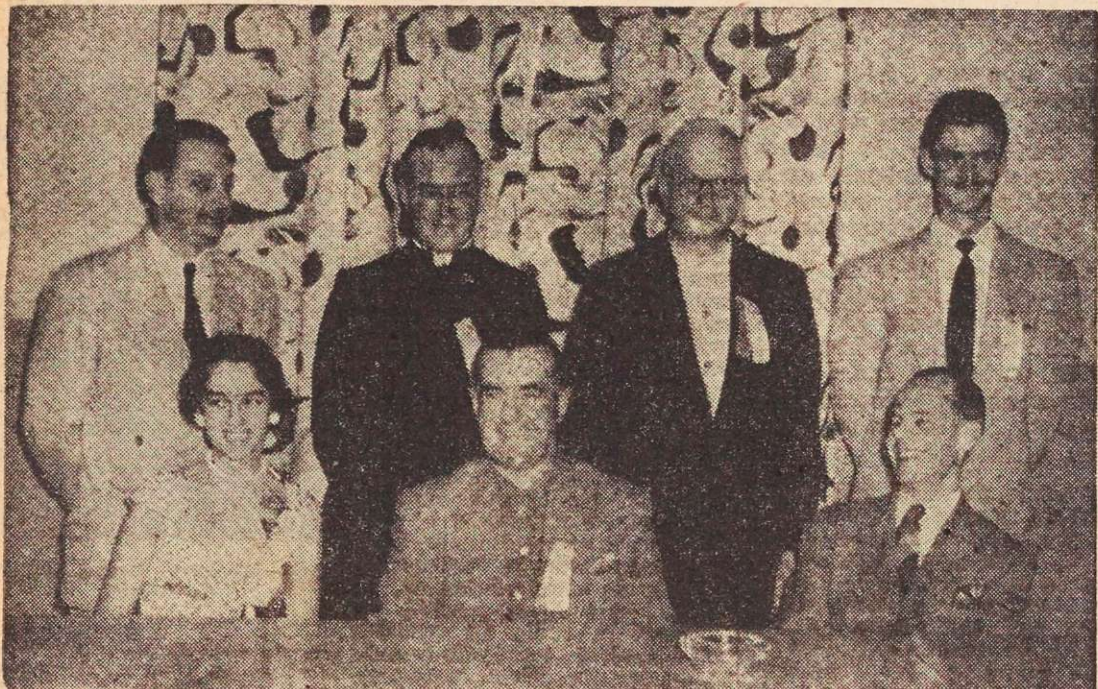
ROGER MCGINNIS
Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal - VE 3701
Abonnement Un an \$1.50;
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

LE MINISTRE DES POSTES, OTTAWA

LA SEMAINE

L'EXECUTIF DE LA FEDERATION DES BARBIERS-COIFFEURS



Voici le nouvel exécutif élu de la Fédération des Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses, photographié, après les élections tenues sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., à Victoriaville. Première rangée, de gauche à droite : Sa Majesté Andrée II (Andrée Perreault), reine de la coiffure de Victoriaville; M. Paul-Emile Cabana, de Montréal, réélu président; M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.; deuxième rangée : M. Raymond Girouard, de St-Hyacinthe, secrétaire-financier; M. l'abbé Paul-Emile Bolté, p.s.s., aumônier de la Fédération; J.-J. Bourgouin, de Hull, vice-président, et Denis Leblanc, de Sorel, secrétaire-correspondant.

St-Hyacinthe

PLUS DE 40 CHEFS OUVRIERS A L'ECOLE D'ACTION OUVRIERE

Une quarantaine de chefs et dirigeants de syndicats ont participé à la dernière session de l'École d'Action Ouvrière de St-Hyacinthe dernièrement.

Le programme d'études qui s'est échelonné sur une période de quatre jours portait principalement sur le budget familial, l'épargne, de la formation d'une loi et l'opinion publique en marge de politique syndicale, du

marxisme et du rôle du syndicat dans la communauté.

Au cours de ces journées, les participants ont eu l'occasion de rencontrer des représentants de diverses organisations sociales de St-Hyacinthe et de discuter avec eux quelques aspects particuliers de la vie sociale, au cours d'un forum, dont M. Gérard Pelletier, directeur du journal LE TRAVAIL et du Service des Relations Extérieures de la C.T.C.C. était l'animateur. Parmi ces invités de l'extérieur, on remarquait MM. Benoît Benoit, du club Richelieu, le

Dr Marc Bergeron qui parla du club des Francs et du Camp de Santé; MM. J. A. Pinard et Gérard Daigle de l'oeuvre des Terrains de Jeux de St-Hyacinthe.

Les cours

Le cours sur l'épargne et le budget dans la famille ouvrière fut donné par M. Jean-Paul Lefebvre, assistant directeur du Service d'Éducation de la C.T.C.C. qui signala que l'épargne et le budget se situent sur le plan de la promotion ouvrière.

Parlant sur la question de la formation des lois et l'opinion publique, M. André Roy, assistant secrétaire général de la C.T.C.C. a soutenu que l'opinion publique est une force avec laquelle il faut compter pour obtenir du législateur des lois justes.

M. l'abbé Paul-Emile Bolté, aumônier adjoint de la C.T.C.C. vint ensuite expliquer ce qu'était le marxisme et montrer ses influences au cours du demi-siècle. Il a montré comment ce système repose sur le matérialisme avec la négation de l'âme, de la vie future, de Dieu et de la religion.

Le dernier conférencier fut M. Gérard Pelletier qui fit ressortir pour le syndicalisme le besoin d'un programme bien défini de relations communautaires.

Nous avons besoin, dit M. Pelletier, de nous faire accepter des autres groupes, principalement des collets blancs qui n'ont pas d'expérience syndicale, qui sont près des patrons et qui pourtant ont des besoins identiques à ceux des travailleurs manuels et qui pourraient grandement profiter de l'expérience syndicale ouvrière. Nous avons besoin des cultivateurs qui sont isolés, qui lisent des journaux anti-ouvriers et qui ont peur des syndicats qu'ils ne connaissent que par les grèves que ces derniers ont dû faire. Enfin, des hommes d'affaires qui sont souvent en conflit avec les travailleurs, qui croient que les hauts salaires sont la cause de l'augmentation du coût de la vie, qui croient le droit de propriété menacé par le syndicalisme, etc. Le syndicat doit se faire connaître et étendre son rayonnement à toutes les classes de la société.

Sherbrooke

LE DECRET DES GARAGES SERAIT ABROGE

L'Association des Employés de Garages des Cantons de l'Est vient de manifester son intention de demander l'abrogation du décret actuel s'il est impossible de conclure une entente avec l'Association patronale.

On sait que la convention qui donne naissance à ce décret est expirée depuis le 16 mai dernier et qu'après deux séances de négociations directes avec les employeurs concernés, une demande de conciliation a été placée à la Commission des Relations Ouvrières.

M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke, vient de déclarer que la Commission refuse la conciliation sous le prétexte que plusieurs garages avaient changé d'enregistrement depuis 1948 et que les certificats devaient être amendés en conséquence.

Abroger le deuil

Par ailleurs, les patrons concernés ne veulent pas entendre parler de ces amendements. C'est pourquoi l'Association des em-

ployés vient de les mettre en demeure de consentir à faire amender les certificats de reconnaissances syndicales, sinon, l'Association se verra dans l'obligation de demander l'abrogation du décret qui couvre tous les garages dans un rayon de 5 milles de Sherbrooke.

D'après M. Péladeau, ce décret a été renouvelé à la demande des parties contractantes, le 25 juillet dernier sous les deux conditions suivantes posées par le syndicat :

Les réserves de l'Association, acceptées par le ministre du Travail, sont les suivantes : Les parties à la convention conservent le droit et le privilège de présenter en temps utile les amendements jugés opportuns; si les parties ne réussissent pas à conclure une entente l'une ou l'autre des parties conserve le droit de demander l'abrogation du décret.

Cette dispute affecte plus de 2000 employés dans les neuf principaux garages de Sherbrooke. L'an dernier, lors du renouvellement de la présente convention, la partie syndicale avait menacé de faire la grève, après l'échec des négociations. Mais une entente survenue par suite de conciliation postarbitrales avec M. Léopold Roger, conciliateur, avait sauvé la situation à la dernière minute.

Saguenay-Lac-St-Jean

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT A LA PRICE BROTHERS

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Price Brothers vient de lancer une grande campagne de recrutement destinée à porter les effectifs du syndicat à 100 p. 100 des travailleurs de ces usines.

Pour ce faire, le syndicat a réorganisé des cadres sur une base de départements avec des chefs dans chaque cas. On espère ainsi que les relations avec les membres seront plus fréquentes et que

la vie syndicale sera meilleure.

L'objectif, c'est de grouper dans les rangs des syndicats 100 p. 100 des employés de ces compagnies. D'ici quelques jours, débutera une grande campagne de recrutement spécialement en vue de rejoindre les nouveaux travailleurs qui seront embauchés par suite de la mise en vigueur de la semaine de quarante heures à partir du 1er novembre prochain.

Tel-Avi

Une coopérative fondée pour créer de l'emploi

Une entreprise coopérative fondée en vue de procurer des emplois aux ouvriers en construction d'Israël, est aujourd'hui une organisation importante qui groupe 186 entreprises ayant à leur emploi 35,000 travailleurs.

C'est en 1924 que les syndicats d'Israël jetèrent les bases de cette entreprise qui prit le nom de Sol Boneh, en vue de procurer de l'emploi à leurs membres. Mais parce que la nouvelle entreprise ne sut pas contrôler son crédit, elle fit faillite trois ans plus tard.

Mais les fondateurs de l'entreprise, ayant encore foi en la formule, demandèrent l'aide d'Histradut (La Fédération Générale du Travail en Israël) et la présente entreprise fut fondée.

Avec un noyau formé d'ingénieurs, du personnel administratif et de travailleurs qualifiés des métiers de la construction, en 1934, la coopérative groupe aujourd'hui plus de 35,000 membres. Pour évi-

ter la répétition de l'échec précédent, le crédit fut contrôlé et les ristournes ou dividendes de l'entreprise furent réinvestis dans la coopérative.

Aujourd'hui, Sol Boneh est propriétaire de 42 manufactures et de 40 usines et opérant des carrières, des chantiers maritimes, des entreprises en construction et autres. Plusieurs de ces entreprises furent fondées sous les auspices de la coopérative centrale tandis que les autres sont des partenaires avec capital privé. Sol Boneh a même des entreprises partenaires à Chypre, en Turquie et en Finlande.

Parmi les industries de base organisées par Sol Boneh, il y a une verrerie, une manufacture de tuyaux de ciment et d'acier, une manufacture de charpentes d'acier, une cimenterie, une usine de céramique, une fonderie et une manufacture d'appareils et moteurs électriques.

Septembre, le mois de l'orientation

Le regain d'activité syndicale qui se manifeste un peu partout cette semaine marque clairement la reprise d'automne du mouvement ouvrier. Avec la Fête du Travail et la tenue des grands congrès ouvriers, on peut même dire que septembre est le mois syndical par excellence au Canada.

Un peu partout à travers le pays, des délégués reviennent des réunions nationales ou bien, comme le cas pour ceux de la C.T.C.C., se préparent à s'y rendre. C'est donc le mois des grandes décisions, des lignes de conduite adoptées ou rejetées par les assemblées ouvrières les plus représentatives, en un mot, le mois de l'orientation.

Ce n'est pas seulement pour le plaisir que nous rappelons ces choses mais bien dans le but d'éveiller l'attention et de stimuler la participation ou Congrès de la C.T.C.C. Il n'est pas nécessaire de répéter une fois de plus que le mouvement ouvrier est un mouvement démocratique, que chacun de ses membres doit se sentir responsable de ce qui s'y passe. Et s'il vous vient l'idée de répondre que vous, en particulier, vous n'êtes pas délégué, que vous n'avez rien à y voir, repentez-y avant de faire cette réponse.

A l'heure qu'il est, chaque syndicat de la C.T.C.C. a déjà délégué ses représentants au Congrès. Ils sont tous nommés. Vous les connaissez tous, puisque ce sont des compagnons de travail et que vous les rencontrez tous les jours à l'usine ou tous les mois au local. Si vous avez des idées sur les décisions que devrait prendre le congrès ou encore si vous êtes curieux de ce qui doit s'y passer, rien ne vous empêche d'aborder vos délégués, d'entamer avec eux la conversation, de leur poser toutes vos questions et de leur faire toutes les suggestions auxquelles vous avez réfléchi. Non seulement cela aura pour effet de mieux vous renseigner vous-même, mais cela peut être utile aux délégués eux-mêmes qui ne sont jamais trop bien préparés pour vous représenter efficacement.

Lettre de Paris

ALLEMAGNE - 54

2-Malaise en Allemagne de l'Ouest

Revenant d'Allemagne en avril dernier, j'avais noté deux faits en matière syndicale: l'incroyable passivité de la classe ouvrière, le début d'une manœuvre du D. G. B. pour en sortir du carcan de la collaboration avec le patronat et le gouvernement.

A cette époque, l'Institut Economique des syndicats, remarquable organisme dont le seul défaut est peut-être une trop grande technicité qui l'éloigne du social, publiait une étude démontrant que l'augmentation des salaires était juste — comme participation à la prospérité générale — et nécessaire — pour maintenir cette même prospérité. — Patrons et gouvernement contestèrent ces conclusions et le débat prit des allures académiques. Mais le slogan était lancé à la base, et il allait faire son chemin. L'espoir d'une amélioration allait avoir, petit à petit, raison de la passivité, jusqu'à ce que la grève des services publics éclatant à HAMBOURG, donna le signal à un mouvement qui semble, après huit jours de durée, devoir atteindre une grande ampleur.

Quelques réflexions à propos de ce mouvement.

Quand on pense à l'Allemagne ouvrière, particulièrement en matière de métallurgie, on pense d'abord à la Ruhr. Pourtant, ce sont les métallurgistes des centres moins importants et plus dispersés de Bavière qui ont suivi les premiers les employés de HAMBOURG. Il a fallu d'importantes forces de police pour trouer les cordons de grève compacts qui barraient les entrées d'usine. Il est curieux de constater que cette ardeur se rencontre dans la région où un projet de grève politique contre le réarmement avaient pris corps l'an dernier.

Il est également très significatif de constater la caractère anti-américain de certaines manifestations, telles que celles du port de Bremenshaven.

On se demande alors si ces grèves, quoique imprévues dans la passivité ouvrière, ne correspondent pas à une sensible chute du prestige du Chancelier.

Elles interviennent en effet au moment où socialistes ou libéraux (ceux-ci théoriquement plus à droite que le Chancelier) s'accordent pour combattre la politique extérieure pro-américaine de Monsieur ADENAUER.

Meilleurs salaires, réclament les ouvriers.

D'accord, répondent les petits industriels du Parti Libéral. A une condition: que le marché commercial soit étendu par des négociations avec l'Est (avec ou sans ramifications).

Ainsi, les deux revendications se rejoignent au moment où la fuite spectaculaire de son chef de renseignements, le Dr. JOHN, met ADENAUER dans une situation embarrassante.

En partant le 20 juillet, date anniversaire du grand coup contre Hitler, dont il fut l'un des auteurs, le Dr JOHN a voulu protester contre le retour des nazis dans toutes les sphères. Or, JOHN était protégé par les Anglais (il leur devait sa place). On en conclut ici que les Anglais, ne sont pas, au fond, de gros défenseurs du réarmement allemand.

Accusé par les vrais démocrates, et petits industriels, ADENAUER n'a plus qu'un protecteur: l'Amérique, et une chance: l'acceptation par la France du réarmement allemand.

La clef des problèmes allemands est, aujourd'hui, à PARIS, seulement à PARIS.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

Son Eminence s'adresse aux travailleurs

(Suite de la page 1)

a besoin de mon effort sur le plan social et c'est pourquoi je dois secondar toutes les initiatives d'action de bienfaisance dans le domaine du logement, de la coopération ou des loisirs; mais surtout je dois enrichir mon milieu social par mon action religieuse et par le rayonnement de ma sainteté personnelle.

"Tout ce qui ne prend pas cette forme concrète d'un monde meilleur est hypocrisie, illusion, paresse, trafic de quelque marché noir et trahison à la cause du Royaume de Dieu.

Les militants marxistes ont décidé de leur côté de bâtir le monde. Ils ont déjà réussi à embrigader la moitié des peuples de la terre. L'heure que le monde vit actuellement est décisive.

La conscience chrétienne est devenue le dernier rempart de la civilisation et la seule arme pacifique assez puissante pour faire tomber la bombe atomique des mains des hommes que la peur tremble.

"Mes chers frères, avant de quitter ces lieux, regardez la figure pacifique de l'Ouvrier de Nazareth. Saint Joseph est la première réussite de l'esprit chrétien dans le monde du travail.

C'est le jour où vous l'imiterez, dans vos milieux familial et professionnel, que vous serez sur la bonne piste qui vous conduira au succès.

Sachez mettre le temps de votre côté. Une transformation sociale ne s'opère pas en un jour. Lutte contre les abus qui se rencontrent dans vos milieux de vie. Si le syndicalisme chrétien prenait une position ferme contre la littérature obscène, l'alcoolisme, le taudis, le désœuvrement, l'immodestie dans les vêtements, la délinquance juvénile, il remuerait l'opinion publique et obtiendrait des victoires qui traceraient sa route vers le succès final. Si le syndicalisme chrétien pratique une politique d'abstention vis-à-vis de ces problèmes moraux, la grâce de Dieu ne l'accompagnera pas dans son travail professionnel et alors se réalisera pour lui, comme pour les peuples, la prophétie des Saints Livres: "A moins que le Seigneur ne bâtisse la maison, c'est en vain qu'auront travaillé ceux qui voulaient l'édifier." (Psaume 126).

"Que cette fête du travail soit une leçon qui nous enseigne par où il faut commencer pour atteindre le terme sans défaillance et sans erreurs."

Amen.

L'hon. Milton F. Gregg rencontrera les congressistes de la C. T. C. C.

Une communication du secrétariat de la C.T.C.C. nous apprend que l'hon. Milton F. Gregg, ministre du Travail à Ottawa, a accepté d'assister à la séance d'ouverture du congrès de la C.T.C.C. et qu'il adressera la parole aux congressistes.

Comme on le sait, cette première séance du trentetroisième congrès de la C.T.C.C. s'ouvrira dimanche, le 19 septembre, au Centre d'Apprentissage des Métiers du Bâtiment, sur la rue Laurier, à Montréal.

C'est la deuxième fois depuis qu'il est ministre du Travail dans le gouvernement fédéral que l'hon. M. Gregg se déplace pour assister au congrès de la C.T.C.C. Sa première visite date de 1951 alors qu'il avait assisté à une séance du congrès à Québec lequel coïncidait avec l'ouverture de l'édifice de l'immeuble à 555 boulevard Charest à Québec.

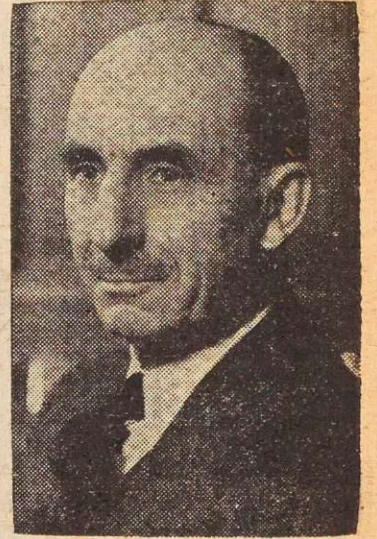
d'Apprentissage des Métiers du Bâtiment, 5205 rue Parthenais, à Montréal.

Rapport moral du président général

La première séance du congrès débutera au centre d'Apprentissage et après l'allocution de bienvenue du président du Conseil Central de Montréal, M. Horace Laverdure, et celles des représentants de l'autorité religieuse et civile, le congrès entendra le rapport moral du président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard.

Comme on le remarquera à la lecture de l'agenda du congrès que nous publions plus bas, les soirées seront libres afin de permettre aux délégués de prendre un repos bien mérité après de longues journées d'études et de discussions sur les problèmes les plus sérieux de l'heure et l'orientation générale de notre mouvement.

Quant aux divers comités, ils siégeront la veille du congrès, soit durant la journée du samedi et, si nécessaire, durant les soirées qui seront libres, ceci afin de permettre aux membres de ces comités,



L'hon. Milton F. Gregg, ministre du Travail

qui sont en même temps des délégués au congrès, de pouvoir suivre les délibérations du congrès.

Enregistrement des délégués

Plus de 500 délégués officiels, soit la plus forte représentation à un congrès de la C.T.C.C. sont attendus à ce congrès l'un des plus importants dans la vie de notre mouvement syndical. L'enregistrement des délégués se fera au local des Syndicats nationaux, 1231 est, rue Demontigny à Montréal, à partir de 10-00 a.m., samedi le 18 septembre et se poursuivra jusqu'à 11.00 p.m.

Les délégués qui n'auront pu s'enregistrer durant la journée du samedi pourront le faire au début de l'après-midi du dimanche, entre 1.00 et 2.00 p.m. ou centre

Si vous changez

D'ADRESSE

n'oubliez pas de nous

PREVENIR

en mentionnant

votre ancienne

ADRESSE



Agenda du congrès

Voici maintenant l'agenda du congrès et l'horaire probable des différents items à l'ordre du jour :

SAMEDI, 18 SEPTEMBRE

De 10 hres A.M. à 11 hres P.M. : Enregistrement des délégués au local des Syndicats Nationaux, 1231 est, rue Demontigny, Montréal.

TOUTE LA JOURNEE : séance des comités au Centre d'apprentissage.

DIMANCHE, 19 SEPTEMBRE

AVANT-MIDI : a) Messe.

b) Réception à l'Hôtel de Ville.

APRES-MIDI : De 1 hre à 2 hres.

a) Enregistrement des délégués au Centre d'apprentissage, 5205 rue Parthenais, Montréal.

b) Ouverture officielle du Congrès. Bienvenue du Président du Conseil Central de Montréal.

A 2 hres : c) Allocutions des représentants de l'autorité civile et religieuse.

A 2.30 hres : d) Rapport du Président général.

A 3.30 hres : Temps libre (excepté pour les membres des comités qui auront à siéger).

SOIREE :

LUNDI, 20 SEPTEMBRE

AVANT-MIDI : a) Rapport du Comité des Lettres de créance.

b) Rapport du Bureau Confédéral qui comprend les rapports des Comités du Bureau et des différents Services.

APRES-MIDI : c) Rapport du Bureau Confédéral (suite).

d) Rapport du Trésorier.

e) Feuilleton des résolutions.

SOIREE :

MARDI, 21 SEPTEMBRE

AVANT-MIDI : Rapport du Comité du Président.

APRES-MIDI : Rapport du Comité du Rapport du Bureau Confédéral.

SOIREE :

Libre.

MERCREDI, 22 SEPTEMBRE

APRES-MIDI : Rapport du Comité du Rapport du Bureau Confédéral (suite).

APRES-MIDI : Rapport du Comité du Rapport du Bureau Confédéral (fin).

N.B. A l'occasion du Rapport du Comité du Rapport du Bureau Confédéral, viendront les rapports des différents comités qui auront étudié les rapports des Comités du Bureau et des Services : Education, Organisation, Journal, technique, etc.

JEUDI, 23 SEPTEMBRE

AVANT-MIDI : Rapport des différents comités.

APRES-MIDI : Rapport du Comité du Rapport du Trésorier.

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE

TOUTE LA JOURNEE : Feuilleton des résolutions.

SAMEDI, 25 SEPTEMBRE

Affaires non terminées.

Elections.

Clôture du Congrès.

Les autorités publiques construisent 2,000 logements en Ontario

Collaboration du fédéral, du provincial et des municipalités pour mieux loger les familles de la province voisine

En certains milieux on prend des airs de vierge offensée quand on fait remarquer que la ville de Toronto nous donne le pion et va de l'avant dans le domaine de la construction de logements tandis qu'à Montréal, on ne fait rien, rien du tout.

Il ne faudrait pas trop parler de Toronto, disent les uns: ça peut faire croire que cette ville est plus importante que Montréal! Il ne faudrait pas parler de cela parce que ça ne sert qu'à déprécier notre ville aux dépens de Toronto, nous disait un conseiller municipal dernièrement.

Quand Toronto est en train de devenir la ville la plus importante du Canada, quand surtout les citoyens de Toronto et les autorités municipales de cette ville prennent les moyens de faire de leur ville, la métropole du Canada, il faudrait cacher le fait à la population parce que cela fait paraître mal nos politiciens, nos conseillers municipaux bien timides, notre conseil municipal inapte à servir les intérêts de leurs concitoyens.

A l'approche des élections

Nous écrivons ces lignes sans aucun parti pris, sans vouloir jeter la pierre à qui que ce soit particulièrement et sans non plus favoriser qui que ce soit dans la course aux honneurs que sont les élections municipales à Montréal.

Nous voulons cependant que ceux qui liront ces lignes soient convaincus que l'administration actuelle n'a rien fait pour régler le problème du logement à Montréal, n'a rien fait pour se prévaloir des avantages qu'offre la loi fédérale pour loger plus convenablement ceux qui vivent dans les quartiers pouilleux de Montréal.

A ceux qui auront à dire leur mot aux prochaines élections municipales de prendre leurs responsabilités et de demander à ceux qui vont solliciter leurs suffrages ce qu'ils entendent faire pour régler le problème du logement. C'est aux électeurs de demander aux divers candidats des précisions sur leur programme à ce sujet, c'est aux électeurs qu'il revient de compromettre les candidats et les obliger à prendre position avant d'aller s'asseoir sur les fauteuils de l'Hôtel de Ville.

Quelques exemples

Ce qu'il est possible de faire dans le domaine du logement dans une ville comme Montréal, nous allons vous le dire dans les lignes qui suivent en nous inspirant d'un article publié dans la dernière livraison du *Financial Post*.

Environ 2,000 logements à loyer modique ont été construits ou le seront d'ici quelque temps par la province de l'Ontario avec la collaboration de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement et les autorités locales de plusieurs cités et villes de cette province, nous apprend-on.

L'annonce de 58 autres nouveaux logements à Fort William porte le total de ces logements à loyer modique à 1,930. De ce nombre, 1,460 sont ce qu'on appelle des loyers "économiques", c'est-à-dire calculés pour rencontrer le coût de la construction et les taxes municipales. Le res-

LES GROS PROJETS

Les deux projets les plus importants de construction de logements à loyer modique entrepris par le gouvernement fédéral et le gouvernement d'une province verront le jour bientôt à Toronto.

L'un comprendra 1,560 unités de logements et sera construit dans la banlieue de Toronto, dans le quartier dénommé York Nord; l'autre projet qui prévoit 960 logements servira à remplacer les taudis qui s'élèvent à Regent Park Sud.

Le projet de North York coûtera \$16 millions. Le gouvernement fédéral et les autorités métropolitaines de Toronto sont favorables au projet mais les résidents locaux tentent de bloquer le projet sous le prétexte que ce projet va dévaluer leurs propriétés.

Le projet comprendra 1,000 logements de 5½ pièces, 340 de 4½ pièces et 220 de 3½ pièces. Le loyer moyen qui sera d'environ \$68.00 sera calculé de façon à faire face au coût de la construction.

Le projet précédent de Regent Park de démolition de taudis et de construction de logements à loyer modique avait été construit avec l'aide fédérale et un subside de \$1,000 par unité de logement par la province d'Ontario.

Dans le nouveau projet, les gouvernements fédéral et provincial engageront chacun respectivement 75 et 25 p. 100 des capitaux nécessaires.

La ville de Toronto aura à fournir pour sa part, seulement \$1.5 million, soit le coût des terrains et de la démolition des taudis.

Le gouvernement fédéral accordera \$1.5 million de plus pour payer le coût des terrains, en plus de sa contribution au projet de 75 p. 100. Le loyer sera calculé d'après le revenu de la famille et le reste, si nécessaire, proviendra de subsides.

te se construit sous le régime de subsides directs aux loyers.

Un nouveau projet de 1,560 logements est à l'étude pour un quartier métropolitain de Toronto pour le Regent Park Sud de Toronto.

La ville d'Hamilton a construit le plus grand nombre d'unités de logements à date, soit 496. Windsor vient en deuxième place avec 325 unités. Le projet de Regent Park qui prévoyait la démolition des taudis et la reconstruction de logements à loyer modique, n'est pas compris dans ce total de 2,000 logements construits en vertu des provisions de la section 36 de la nouvelle Loi Nationale de l'Habitation (1954).

A Fort William

52 unités de logements à loyer modique seront construites à Fort William au coût de \$575,000.00, les services essentiels y compris. Le projet comprendra 10 logements avec deux chambres à coucher, 37 avec trois chambres à coucher et 4 logements avec 4 chambres à

coucher. Le loyer sera, suivant le cas, de \$59, \$64 et de \$68.00 par mois.

La Commission de Logements de Fort William qui administre ces logements contrôle déjà 14 maisons à 2 chambres et 56 logements à trois chambres depuis l'an dernier.

A Midland

A Midland s'élèvera le deuxième projet de logements à loyer. 10 nouvelles unités de logements au coût de \$107,000 seront construites bientôt, comprenant 8 logements de 5½ pièces, et 2 de 4½ pièces. Le loyer sera calculé sur la base de 20 p. 100 du revenu de la famille.

Le financement

La Société Centrale d'Hypothèques et de Logements fournit 75 p. 100 du capital requis pour les projets de ce genre. Le gouvernement de la province d'Ontario fournit le 25 p. 100 qui manque, dont 7½ p. 100 à la charge des municipalités concernées.

Sherbrooke

Conférence sur le communisme

Le 3 octobre prochain, le R. P. Ledit, s.j., prononcera à Sherbrooke une conférence sur le communisme, sous les auspices du Conseil Central de Sherbrooke.

Le Père Ledit, qui est un grand spécialiste en matière de communisme, parlera du voyage qu'il vient de faire en Amérique latine. Il montrera en primeur dans notre ville un film qu'il a tourné là-bas, et qu'il accompagnera de commentaires.

Cette soirée, qui aura lieu à la salle du Christ-Roi, sera sous la présidence d'honneur de S. E. Mgr Georges Cabana, archevêque de Sherbrooke, qui prononcera une allocution.

Le conférencier sera présenté par M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil central, et an-

cién élève du Père Ledit, et il sera remercié par M. l'abbé H.-Louis Bellefleur, aumônier du Conseil central. M. Joseph-G. Gervais, président du Conseil central, présidera la réunion.

A l'occasion de cette soirée, un livre du Père Ledit, intitulé: "Le front des pauvres", et qui doit être publié bientôt, sera présenté à l'auditoire par M. Louis-C. O'Neil, journaliste.

Des invitations spéciales doivent être envoyées au maire de Sherbrooke et à tous les conseillers, aux deux députés du comté, à tous les curés du diocèse, aux officiers de syndicats et de mouvements d'action catholique, etc. Le public est cordialement invité, et l'on attend une assistance considérable.

COMMENT PROFITER DE L'AIDE FEDERALE

Ci-dessous, nous reproduisons les articles de la Loi Nationale de l'Habitation (1954) qui permettent aux municipalités de se prévaloir des avantages de la Loi Nationale qui prévoit la collaboration du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Les municipalités du Québec ne peuvent évidemment pas se prévaloir de ces avantages puisque le gouvernement provincial ne veut pas négocier d'entente à ce sujet avec le gouvernement fédéral.

Mais si les municipalités étaient vraiment désireuses de se prévaloir de cette loi et si elles s'adressaient au gouvernement provincial et lui demandaient de collaborer avec le fédéral, il est à prévoir que le gouvernement provincial serait forcé de marcher ou, de trouver une autre formule permettant aux municipalités de démolir leurs taudis et de mieux loger les familles.

Subventions pour démolir les taudis

(1) En vue d'aider au déblaiement, au réaménagement, à la réfection et à la modernisation des zones à l'abandon ou autrement avec l'approbation du gouverneur impropres à l'habitation, dans toute municipalité, le Ministre, en conseil, peut conclure un accord avec la municipalité, prévoyant le paiement d'une subvention à cette dernière pour l'aider à couvrir ce que lui coûtent l'acquisition et le déblaiement, par ces procédures en expropriation (condemnation Proceedings) ou autrement, d'une étendue de terrain, dont la situation convient à un projet d'habitations à loyer de coût faible ou modéré, ou appropriée à une fin publique fédérale, provinciale ou municipale.

(2) Un accord conclu selon le paragraphe (1) doit stipuler

- a) que la municipalité acquerra et déblaiera la zone à un coût estimatif fixé par l'accord et que celle-ci sera aménagée conformément à un plan communal officiel jugé satisfaisant par le Ministre, ou en harmonie avec un tel plan;
- b) que la municipalité vendra la zone, ou quelque autre étendue de dimensions suffisantes pour loger au moins le même nombre de personnes que celui des personnes qui vivent dans la zone à déblayer,
- (i) à une compagnie de loge-

ment à dividendes limités ou à une compagnie d'assurance-vie pour la construction d'un projet d'habitations à loyer en vertu de l'article 16 ou 19, ou (ii) au gouvernement de la province où la zone est située et à la Société, conjointement, pour la construction d'un projet d'habitations à loyer en vertu de l'article 36;

c) le paiement, par le Ministre, d'une subvention à la conformité du présent article, et d) telles autres dispositions que le Ministre estime nécessaires ou opportunes pour l'accomplissement régulier des fins et prescriptions du présent article.

(3) Une subvention ne doit être payée à une municipalité, sous le régime du présent article, que si

- a) le gouvernement de la province où la zone est située en a approuvé l'acquisition et le déblaiement par la municipalité;
- b) le coût d'acquisition et de déblaiement, y compris celui des procédures en expropriation (condemnation proceedings), moins le montant de la subvention prévue en l'espèce par le présent article, est supporté par la municipalité ou conjointement par la municipalité et le gouvernement de la province.

Construction de logements à loyer modique

(1) La Société peut, à la suite d'accords intervenus entre le gouvernement du Canada et celui d'une province, entreprendre, conjointement avec ce gouvernement provincial ou tout organisme de celui-ci, des projets pour l'acquisition et l'aménagement de terrains à des fins d'habitation et pour la construction de maisons destinées à la vente ou à la location.

(2) Un accord mentionné au paragraphe (1) doit porter que le coût, en capital, au projet ainsi que les profits ou pertes en découlant seront partagés dans la proportion de soixante-quinze pour cent par la Société et de vingt-cinq pour cent par le gouvernement de la province ou un organisme de celui-ci, et renfermer les autres stipulations jugées nécessaires ou opportunes pour la réalisation des objets et l'application des dispositions du présent article, et, nonobstant l'article 18 de la "Loi sur la Société centrale d'hypothèque et de logement", être signé au nom du gouverne-

ment du Canada, par le Ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil.

DEMANDEZ



Player's "MILD"

La Cigarette La Plus Douce et La Plus Savoureuse, Au Canada

TRAVAIL ET FOYER

Pourquoi retourner à l'école?

Nous savons malheureusement que nos grande filles et nos grands garçons, s'ils sont le moins intelligents, perdent beaucoup de temps dans des classes nombreuses où les professeurs doivent suivre l'allure des plus lents. Nous savons aussi qu'une bonne partie de ce

sera long et plus vous aurez de chance d'accomplir ensuite un travail intéressant. Nous sommes dans un siècle de diplômes. Pas de diplôme, pas de salut.

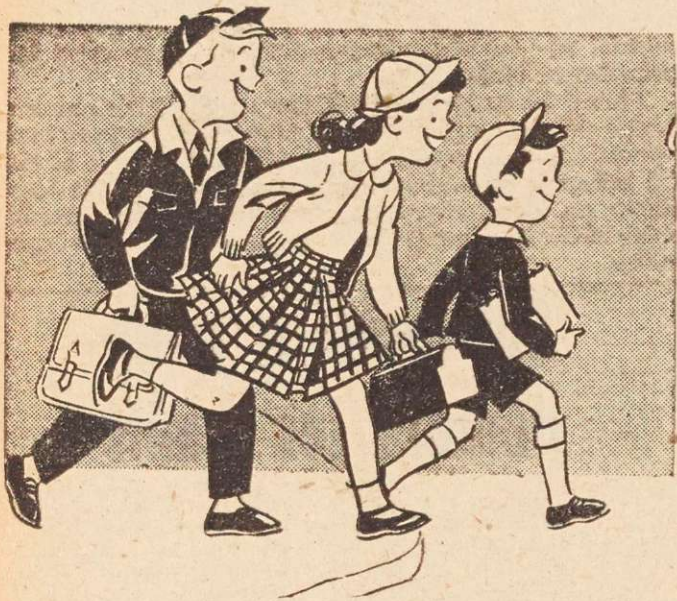
Tu me dis, comme je me souviens de l'avoir dit à ton âge, alors que j'avais appris deux mots de latin et que je

petites filles admirent de loin la vie remplie de "glamour". Tout ce qui s'écrit dans les journaux, tout ce qui prépare pour la radio, la télévision, le cinéma, tout cela passe par les mains de "petites dactylos" ambitieuses qui apprennent tout ce qu'elles peuvent observer dans leur milieu de travail, et se libèrent peu à peu de la routine de "taper à la machine toute la journée."

Les études ne se terminent pas à l'école. Ton apprentissage, tu le termineras dans un milieu de travail déterminé. Tu te spécialiseras, tu prendras de la compétence et de l'initiative, on te confiera du travail intéressant. Quand tu seras vraiment une bonne secrétaire, tu choisiras ton travail, et probablement aussi ton salaire. Il te suffit de devenir vraiment "bonne".

Alors, petite, ramasse tes livres et retourne à l'école. Et avoue donc que tu n'es pas fâchée d'avoir encore une année de répit, une année de rires et de jeux, une année de belles amitiés. L'apprentissage sera plus ardu l'année prochaine.

Jeanne DANSEREAU



qu'ils apprennent ne leur servira pas à grand chose dans la recherche du pain quotidien.

Alors, que faut-il leur répondre? Qu'ils vivent leur plus beau temps et ne le savent pas? Je me souviens trop bien de ce que cette phrase pouvait m'insulter.

Ma chère Françoise, toi qui as 16 ans et qui viens de partir beaucoup plus facilement ton dernier été de grandes vacances, je vais essayer de te répondre.

Autrefois les enfants étaient placés en apprentissage dès leur plus jeune âge et ils perdaient leur enfance du jour au lendemain. A présent, vous faites votre apprentissage dans des conditions beaucoup plus faciles: les locaux aérés et éclairés, des heures moins longues, des compagnons et compagnes de votre âge, des fins de semaine de repos, des congés, des vacances. Mais cela demeure quand même un apprentissage. Plus il

me pensais sur la voie tracée par les grands savants, "le cours commercial, ça ne m'intéresse pas. Je n'ai pas envie de passer mes journées à taper du dactylo."

Cette phrase que j'ai dite déjà, permets-moi à présent de la trouver idiote. Est-ce qu'on refuse d'apprendre l'alphabet pour ne pas avoir à écrire à la journée longue? On apprend le dactylo comme on apprend à lire et à écrire. C'est un moyen. Et c'est un moyen que la vie moderne ne nous permet pas de repousser. Pas plus que la sténographie, d'ailleurs, quand on a la chance de l'apprendre.

Toutes les routes sont ouvertes aux bonnes secrétaires, aux jeunes filles de bon sens qui savent écrire le français et qui ont une bonne connaissance de l'anglais. Il n'est pas nécessaire de demeurer toute sa vie une "petite dactylo". Le dactylographe est le premier outil de tous les gens dont les

Un programme pour nous

Les jeunes mamans et les moins jeunes écoutaient avec plaisir, l'année dernière, les causeries de Thérèse Gouin-Décarie à Radio-Canada sur le développement psychologique de l'enfant. Nous entendons et nous lisons beaucoup de conseils sur l'éducation des enfants, mais rarement entendons-nous une voix aussi autorisée, des avis aussi "scientifiques".

Car la psychologie de l'enfant est devenue une science, éprouvée par l'observation de milliers et de milliers d'enfants. Nous ne pouvons écouter d'une oreille distraite et dire, comme on dirait d'un voisin qui distribue ses remèdes de bonne femme, "Elle a son idée, moi j'ai la mienne". Il y a des choses qui ne font pas notre affaire, et que nous devons tout de même accepter parce qu'elles sont vraies.

Les causeries de Mme Décarie ne seront pas continuées cette année, mais Radio-Collège affiche une rubrique qui s'annonce bien intéressante pour les mamans. C'est une "chronique de la vie conjointe", présentée sous forme de courtes causeries par différents conférenciers, suivies de discussions avec l'équipe permanente composée de Mme Simone Chartrand, de MM. Réginald Boisvert et Guy Viau.

Ces causeries devraient être pour nous, gens mariés trop affairés pour penser à leur affaire, ce que sont pour les jeunes fiancés les cours de préparation au mariage. Elles nous rappelleront que nous ne nous sommes pas mariés avec l'intention de nous enterrer vivants dans les soucis quotidiens, parmi les couches et les comptes d'épicerie. Il est utile que quelqu'un nous rappelle, de temps en temps, que le mariage nous oblige à donner le meilleur de nous-même, mais qu'il n'est pas nécessaire que nous y coulions, "corps et bien".

La "chronique de la vie conjointe" rappellera à la mère de famille qu'elle a le droit de vivre une vie bien personnelle. Pour le bonheur de son mari et de ses enfants, une femme n'a pas le droit de perdre tout intérêt à la vie extérieure.

Les réalisateurs de "la chronique s'expriment ainsi: "Cette émission espère poser quelques jalons susceptibles d'aider son auditoire dans l'effort de réflexion familiale qui s'amorce un peu partout, et chercher avec les foyers qui voudront s'y prêter des moyens de revaloriser la vie conjointe".

J'espère que les mamans ne seront pas trop fatiguées pour bien écouter, à 10 heures trente du soir, un programme d'une demi-heure. Car c'est la première fois, il me semble, qu'on nous présente une émission de ce genre. On reconnaît enfin que les couples "bien mariés" ont besoin d'aide et d'encouragement, et pas seulement pour l'éducation des enfants. On leur parlera de "la recherche de l'autre", du sacrement de mariage, de la vie commune, de l'arrivée de l'enfant, de la "grandeur et servitude de la mère", de la présence du père. Suivent ensuite des émissions intitulées "Dieu parmi nous", "Croître en sagesse", "Le foyer dans l'Eglise", "Initiation à la vie", "Découverte du monde", "Le foyer et l'école", "Le rayonnement du foyer", "Les plaisirs et les jeux", "Le mystère de l'amour".

J. D.

Pour celles qui seront au Congrès...

Voilà c'est décidé, à moins qu'un petit n'attrape un mauvais rhume juste avant le départ ou que quelques tuiles ne vous tombent sur la tête, vous assisterez au Congrès avec votre mari. Ce sera une vacances, il y a si longtemps que vous en avez prises, ce qui n'est certes pas un luxe. Vous pourrez partir sans inquiétude avec la certitude que la gardienne est fiable et que les enfants ne seront pas trop malheureux, en votre absence.

Les plus difficile est accompli mais tout n'est pas dit. Car, il y a deux manières de profiter d'un congrès de ce genre. Vous pouvez en profiter de la même manière que les touristes le font en visitant des pays étrangers, c'est-à-dire que cette semaine-là en soit une de repos et de magasinage ainsi que de visites. Mais, vous pouvez aussi en profiter d'une autre manière. Ce que le Congrès peut vous apporter à vous, femmes de syndiqués, ce qu'il doit vous apporter c'est une plus grande compréhension du syndicalisme et de l'action syndicale de votre mari. Pour cela il faut que vous assistiez dans la mesure du possible, à toutes les sessions. Ce sera peut-être onéreux au début mais après deux jours vous saurez démêler dans toutes les pro-

cédures... et les points d'ordre... Où encore vous pouvez suivre les sessions qui vous paraissent les plus intéressantes, en discuter et demander des explications sur ce qui vous paraît obscur.

A mon avis, ce qu'il faut éviter c'est que vous vous tenez à l'écart de tout le travail qui s'y fait, c'est que vous repartiez en demandant à votre mari; "Et, ce congrès il a été intéressant?" Car, alors vous auriez bien pu aller prendre une vacances

n'importe où et seule, et le résultat aurait été le même.

Mais, si au contraire vous partagez avec votre mari et tout ceux qui seront là, les problèmes discutés, cette vacances aura été instructive et une préoccupation comme vous unira à votre mari. Vous serez prêtes à commencer une autre année syndicale avec une compréhension plus grande et une vue plus large et plus vraie du monde syndical et de ce qu'il demande d'efforts et de sacrifices à ses militants.

et celles qui n'y seront pas

Je vous comprends bien. Si le Congrès n'avait eu lieu à Montréal cette année, je n'aurais pu me libérer, moi non plus, des cinq petits et de la maison.

S'il y a deux manières d'assister à un Congrès, il peut en avoir deux aussi d'accepter de ne pas y être. Vous pouvez bougonner et disputer parce que votre mari part pour une semaine, et je vous comprends de le faire parce que ce n'est certes pas d'un intérêt captivant. Mais à quoi cela servirait-il en définitive? Peut-être à vous éloigner de lui et de son travail?... L'attitude la plus juste n'est-elle

pas d'accepter en mettant toutes les chances de votre côté pour que cette absence soit vraiment profitable. Que votre mari comprenne bien avant son départ le prix du sacrifice que vous faites en ne l'accompagnant pas, et toute la lourde tâche que vous aurez à assumer seules durant cinq jours. S'il comprend vraiment cela vous serez vous et les enfants durant ce temps "une présence". Et, pour lui cette séparation n'aura pas été vaine. Car il y a des absences qui rapprochent plus qu'elles ne séparent. Je vous souhaite de celles-là.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siège social: 38, rue Garin, Québec, P. Q.

Le S.P.M. a préparé 5,925 fiancés au mariage en 1953-54

Le S.P.M. a préparé 5925 fiancés au mariage en 1953-54. Tel est le chiffre que vient de publier, dans son rapport annuel, le Service de Préparation au Mariage du diocèse de Montréal. Ce chiffre représente un léger progrès sur les statistiques de l'année précédente. En plus des centaines de cours réguliers donnés sur le plan paroissial ou régional, le Service a organisé des cours spéciaux à l'Université, des retraites mixtes, des journées d'études pour responsables et une journée spéciale pour les conférenciers.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

Trois agréés ont été congédiés vendredi dernier. Ainsi que le prévoit une clause de la convention actuelle, il faut avoir travaillé le jour qui précède et le jour qui suit une fête chômée et payée, ces trois employés ont perdu leur jour de fête payée qu'était la Fête du Travail lundi.

Ce congédiement ne signifie-t-il pas que la compagnie a voulu éviter de payer à ces trois employés le congé de la Fête du Travail ? ? ?

L'article 26, parag. (j) du projet de convention actuellement à l'arbitrage se lit comme suit:

"La compagnie entend obliger ses employés à prendre leurs vacances quand vient leur tour". Les deux parties sont tombées d'accord sur cette clause bien que quelques employés aient manifesté leur opposition à cette clause sous le prétexte que cela leur enlevait la chance de gagner quelques dollars supplémentaires. L'appui de tous les membres à leur syndicat, c'est le rempart que doit affronter la compagnie durant les négociations et l'arbitrage. Nul doute que cette question sera réglée à l'amiable et à la satisfaction de tous..

De toutes les sections de l'usine, on a entendu des murmures de désappointement par suite de l'échec survenu dans l'organisation du pique-nique annuel.

Tous les employés sont priés de

se servir des récipients destinés à recevoir les déchets afin de conserver un caractère de propreté aux lieux du travail.

L'installation de plusieurs cabines téléphoniques en différents endroits est très utile aux employés, surtout en cas d'urgence et quand les employés doivent prévenir leur foyer qu'ils doivent faire du temps supplémentaire.

Un grand nombre d'employés de la Vickers ont assisté au grand rassemblement de la Fête du Travail, dimanche dernier, à l'Oratoire St-Joseph. Les chantiers maritimes étaient bien représentés au rassemblement qui s'est terminé par un magnifique feu d'artifice visible à une grande distance.

Grâce aux efforts de l'Union, l'installation d'un plus grand nombre d'éventails électriques dont on peut se servir les réservoirs et autres endroits fermés, a été une mesure très populaire auprès des soudeurs et autres hommes de métier qui sont obligés de travailler dans ces endroits. Ces appareils permettent à l'air de circuler davantage et rendent le travail plus agréable. Ces éventails sont fournis à chaque équipe par un responsable désigné par la compagnie.

La prochaine séance d'arbitrage est fixée au mardi 14 septembre. Tous les membres seront mis au courant des derniers développements en lisant cette colonne.

Un seul survivant des 57 premiers fonctionnaires de la Cie Ford

Lors des fêtes du cinquantenaire de la Cie Ford du Canada à Windsor en Ontario, les journalistes ont réussi à retracer John Stodgell, aujourd'hui âgé de 90 ans et le seul survivant des 57 premiers actionnaires de la compagnie.

Stodgell, un marchand à sa retraite vivant aujourd'hui de revenus provenant d'autres placements, avait acheté pour \$500.00 d'actions de la Cie Ford en 1904 et avait assisté à la première assemblée des actionnaires avec Henry Ford.

Durant la crise de 1930, Stodgell vendit ses actions pour \$10,000 et se lança dans l'immobilier.

Par suite du fractionnement des actions et des dividendes, les 5 actions de \$100.00 chacune auraient aujourd'hui une valeur marchande de \$785,985.00. Stodgell a fait alors une déclaration facile à comprendre: "Il me serait très agréable de les avoir aujourd'hui".

Big Co-op. Organization to Provide Employment

TEL AVIV, ISRAEL (CNS) JULY 9. — A co-operative contracting company that was founded to provide employment for Israeli workers is now a major organization including 186 different enterprises and employing 35,000 workers.

In 1924, the trade unions formed a contracting company, called Sol Boneh, in order to provide work for their members. Mainly because the new company was too generous in the granting of credit. Sol Boneh folded up three years later.

Faith in the idea behind the co-operative led its original founders to seek assistance from Histadrut The General Federation of Labor in Israel and the present Sol Boneh was founded.

From the nucleus of engineers, administrative personnel and skilled building workers gathered together when the new company was launched in 1934, the leaders built up the present organization employing 35,000. Credit was tightened to avoid repetition of the earlier disaster and patronage dividends were foregone to plough

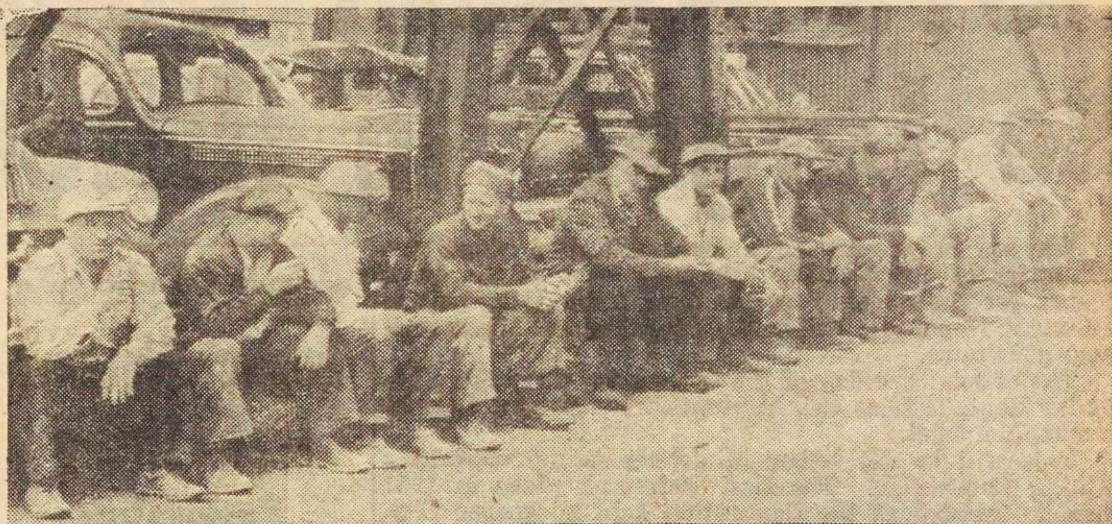
back into the company money that could be used for new investments.

Today Sol Boneh owns 42 factories and 40 plants affiliated to a stone and lime company operating quarries, shipyards, construction firms and others. A number of these companies were formed and developed by the organization, others are held in partnership with private capital. Sol Boneh has extended its activities to partnership in contracting companies in Cyprus, Turkey and Finland.

Among the basic industries that have been organized by Sol Boneh are the following: a glassworks, a steel and concrete pipe factory, structural steel and steel pipe works, cement plant, ceramics works, smelter plant and a motor and electrical equipment plant.

During World War II, the co-operative enterprise played a large part in building up Allied Airfields, army barracks, harbor facilities and other installations in the Middle East. It is engaged in building US air bases in Turkey.

Seront-ils embauchés aujourd'hui ?



Sur les quais de Montréal, les travailleurs attendent toujours avec impatience l'appel du contremaître qui leur permettra de travailler ce jour-là.

Montréal

25 p. 100 DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE EN CHOMAGE

Plusieurs manufactures de chaussures n'opèrent que partiellement tandis que d'autres ont fermé leurs portes. — Une visite chez les débardeurs.

L'industrie de la chaussure, comme on le sait, figure au quatorzième rang parmi les principales industries de la province de Québec. D'après le Bulletin de la Banque Canadienne Nationale de juillet dernier, à la fin de 1951, des 290 fabriques de chaussures en exploitation au Canada, 194 se trouvaient dans le Québec et 87 dans l'Ontario, les manufactures de la province de Québec se classant parmi les entreprises moyennes, le nombre d'employés variant entre 50 et 150 employés, dont la moitié étant du personnel féminin.

Par ailleurs, l'industrie de la chaussure, comme, celle des autres produits de cuir se trouve localisée dans les centres de Québec et de Montréal, où sont concentrées 40% des fabriques canariennes.

En 1951, la production y était évaluée à 37 millions de dollars soit près de 60% de celle de la province. Toutefois Montréal étant le plus grand centre industriel du pays, la fabrication de la chaussure tient, dans l'économie de la ville, une place relativement moins importante qu'à Québec, par exemple, où elle emploie près de 15% de la main d'oeuvre disponible.

Une industrie importante

En 1946, toujours selon le bulletin de la Banque Canadienne Nationale, la production de chaussures a atteint un sommet de 42 millions de paires; la province de Québec, pour sa part produisait, cette année là, plus de 28,000,000 de paires.

Pour leur part, les dirigeants du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal nous ont cité des statistiques montrant qu'en 1953, la production totale du Canada avait été de 53,000,000 de paires alors que la consomma-

tion n'exèderait pas 33,000,000 de paires.

C'est ce qui expliquerait cette année la période de chômage que connaissent les travailleurs de la chaussure de Montréal.

Quand les contrats de guerre ont cessé d'apporter des commandes, nous explique-t-on, les manufacturiers ont continué de produire au même rythme afin de ne pas congédier leur personnel et maintenir leurs capitaux productifs. Mais la consommation n'a pu acheter ce surplus de production et il en est résulté une abondance de stocks que les manufacturiers ne peuvent écouler, même à perte à l'heure actuelle.

Surproduction, dit-on 2,000 ouvriers en chômage

2,000 ouvriers et ouvrières de la chaussure seraient actuellement en chômage dans la région de Montréal, avons-nous dit plus haut. Ce chômage se répartit à peu près également entre le personnel masculin et féminin tandis que toutes les branches de métiers de la chaussure se trouvent également atteintes.

Les symptômes les plus évidents de cette crise apparaissent dans la fermeture de plusieurs usines de Montréal et le travail au ralenti dans la plupart des autres.

Par exemple Wilmont Shoe fermait ses portes le 1er septembre dernier pour se fusionner avec Aird & Son et ne constituer qu'une entreprise viable. Environ une centaine d'employés ont reçu leur livret d'assurance-chômage.

Feather Footwear qui employait environ 125 employés a fermé ses portes en juillet dernier; Lasalle Slippers ne fonctionne que 2 et 3 jours par semaine depuis 8 mois; Tetreault Shoe opère lui aussi à temps réduit de même que L. H. Packard Shoe depuis avril dernier.

Seul Daoust-Lalonde opère à pleine capacité présentement, cela étant dû à la variété particulière de chaussures que fabrique ce manufacturier.

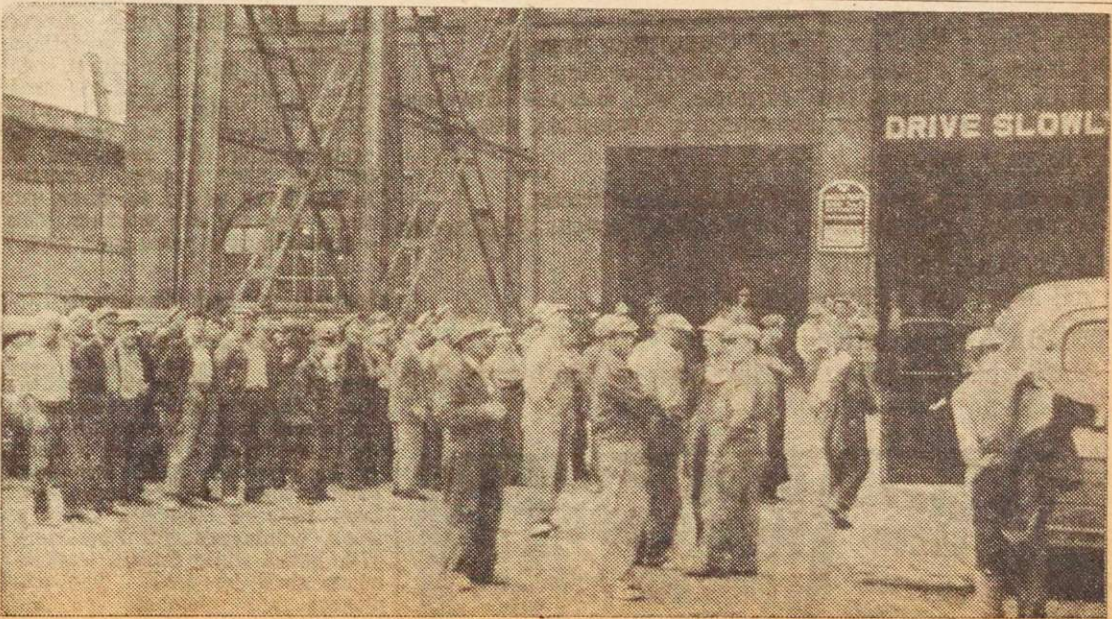
On ne s'attend pas à une reprise à brève échéance dans cette industrie à moins d'un changement imprévisible des conditions économiques actuelles. Car si le chômage se faisait sentir d'une façon générale dans la plupart des industries, cela n'est par de nature à promouvoir des achats considérables ni à stimuler l'emploi.

Une promenade sur les quais de Montréal nous a permis de découvrir que là aussi, la situation est loin d'être enviable.

Les débardeurs qui avaient l'habitude de gagner entre \$3,000 et \$4,000 durant les 6 mois et demi de la navigation, sont chanceux cette année d'avoir gagné \$1,200, ou \$1,300 depuis le printemps et à moins d'une saison extraordinairement longue, rares seront ceux qui auront leurs \$2,000 à la fin de l'année.

Comme il faut avoir travaillé plus de 180 jours pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage, les débardeurs envisagent un dur hiver, surtout ceux qui ne font pas partie d'une équipe régulière.

Envoyez-nous des NOUVELLES de votre syndicat



Les débardeurs embauchés se dirigent vers les lieux du travail

33rd Annual Convention Will Be Largest in History of C.C.C.L.

We are in receipt of a communication from the Secretariat of the C.C.C.L. informing us that the guest speaker for the opening of our 33rd Annual Convention will be the Honorable Milton F. Gregg, Federal Minister of Labor at Ottawa.

The official opening of the Convention will take place Sunday Sept. 19th at the Apprenticeship Center, Laurier Avenue, Montreal.

This will be the Labor Minister's second visit to a C.C.C.L. Convention. His first visit took place in 1951 when he assisted at the Convention held in Quebec City, and which coincided with the opening of the building at 555 Boulevard Charest.

Registration Of Delegates

Over 500 delegates will attend this important event this year which will set a record as the largest roster of delegates ever to take part in a gathering of our Union.

Registration of delegates will take place at Union Headquarters, 1231 De Montigny Street East on Saturday September 18th from 10.00 a.m. until 11.00 p.m. To accommodate those who were unable to register during the above times another opportunity will be afforded on Sunday afternoon September 19 between 1.00 p.m. and 2.00 p.m. at the Apprenticeship Center, 5205 Parthenais Street, Montreal.

Report Of General President

The official opening will take place at 2.00 p.m. at the Appren-

ticeship Center on Sunday the 19th. The address of welcome will be delivered by the President of the Central Council of Montreal, Mr. Horace Laverdure, and will be followed by religious and civil authorities speaking. The General President of the C.C.C.L., Mr. Gerard Picard, will then present his report to the attending delegates. As will be noted in the following agenda, the evenings are left open to allow the delegates to relax after day long studies, discussions and problems of our Union movement.

As regards the different committees, they will sit previous to the Convention getting under way, either during the day of Saturday, and if found necessary, during the free evenings. This will afford the Committee members who are also delegates, to follow the progress of the Convention.

AGENDA OF CONVENTION

Here follows the tentative Agenda of the Convention with the numerous items which are listed as orders of the day:

SATURDAY, Sept. 18th :

10 a.m. to 11 p.m.: Registration of Delegates at Union Headquarters, 1231 de Montigny Street East.

Throughout the day: Committee Meetings at Apprenticeship Center.

SUNDAY, Sept. 19th :

Morning: a) Celebration of Mass. b) Reception at City Hall.

1 to 2 p.m.: Registration of Delegates at 5205 Parthenais St.

2 p.m.: Official opening ceremonies of Convention. Reception for President of Central Council of Montreal.

2.30 p.m.: Addresses by religious and civil authorities.

3.30 p.m.: General President's Report.

Evening: Free, except to Committee members who will hold their respective meetings.

MONDAY, Sept. 20th :

Morning: Confederal Bureau's Report which includes reports of different Services.

Afternoon: Treasurer's Report, and Resolutions.

Evening: Free.

TUESDAY, Sept. 21st :

Morning: Report of Committee on President's Report

Afternoon: Report of Committee on Report of Confederal Bureau.

Evening: Free.

WEDNESDAY, Sept. 22nd :

Morning: Continuation of Committee Reports.

Afternoon: Completion of Committee Reports.

N.B. The Committee Reports will include Services, Education, Organization, Newspaper, Technical, etc.

THURSDAY, Sept. 23rd :

Morning: Reports of different Committees.

Afternoon: Committee Report on Treasurer's Report.

FRIDAY, Sept 24th :

All day: List of Resolutions.

SATURDAY, Sept. 25th :

Unfinished Business. — Elections. — Closing of Convention.

Saguenay Lake St. John

Paper Workers Plan Strong Campaign

A vigorous recruiting campaign to secure new members with a 100% unionized shop as the goal has been launched by the Pulp and Paper Workers Union (C.C.C.L.) at Price Brothers in this area.

Each department has been allotted a chief who shall look after the organization of his own co-workers, with a view of creating better relations which in turn, will assure a stronger union consciousness.

The principal object is to secure new members for their union which will place the employees on a 100% organized basis.

The campaign will get under way in a few days when all employees will be approached to join with their fellow union workers to provide a solid front to meet the Company's ruling of a 40-hour week which will be enforced on November 1st 1954.

NEWS DIGEST

Coaticook

Nine employees of Penmans Limited who were fired from their jobs have been reinstated following conciliation. The men were members of the Union of Textile Workers (C.C.C.L.) of Coaticook. The dismissals occurred when the workers refused to accept a 20% cut in pay in their respective department.

St. Marc des Carrieres

Over 150 workers who are members of the Union of Stone Masons (C.C.C.L.) have signed a contract with Deschambault Quarries which gives them an increase of 12c. an hour. Laborers will now receive \$1.00 an hour, lime stone cutters pay is now \$1.42 hourly, while granite sculptors will receive \$1.44 per hour. Other workers in this industry will benefit by proportionate increases.

Victoriaville

A strike has been averted with the signing of a collective labor agreement between Victoriaville Furniture Company and the Union of Furniture Workers (C.C.C.L.) of Victoriaville. After several months of direct negotiations, conciliation and arbitration, concluding with post-arbitral meetings, the Union and Company finally arrived at an agreement which awards the employees at 5c. to 12c. hourly increase. Retroactivity of 3c. an hour was also won for the workers. This means almost a years back pay.

Jonquieres and Kenogami

After long months of direct negotiations and conciliation, the employees of 35 retail establishments, in this district, have signed individual labor agreements with their employers by which a weekly increase of \$2.00 has been gained, while working hours have been reduced by 2½ hours a week, employees will now work 47½ hours while female workers hours shall be 44½. The employees are members of the Union of Retail Store Clerks (C.C.C.L.)

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Article 26 paragraph (j) of the proposed contract which is in arbitration at the present time reads:

"The Company will agree to oblige the employees to take their holidays when they become due to them". Both parties have agreed to this clause although a few employees have expressed their opposition, claiming it would prevent them from earning a few extra dollars. Co-operation between the Union and its members is the bulwark which confronts the employer during negotiations and arbitration. No doubt, this question will be settled amicably to the satisfaction of the membership.

Disappointment has been voiced from all quarters in the Yard over the failure of arrangements for the annual picnic.

Employees are asked to use the receptacles provided for rubbish throughout the Yard. This makes for a tidy appearance of your working quarters.

Three riggers were laid off last Friday. As the conditions of contract call for an employee to work the day previous and the day following a paid holiday, the Labor Day paid holiday was lost by these men through no fault of their own.

Is there any significance to this lay-off such as avoiding paying

the three concerned men their Labor Day holiday???

The installation of public pay stations in different locations in the Yard is an added convenience to employees in an emergency or to contact their homes when called upon to work overtime.

A very large number of Vickers employees attended the Labor Day Rally which was held last Sunday at St. Joseph's Oratory. The shipyard was well represented at the Rally which was brought to a close with a magnificent fireworks display which illuminated a great area in the vicinity.

Through the efforts of the Union the installation of more electric fans, which are used in tanks and other confined quarters have proved very popular with welders and other tradesmen who are obliged to work in these particular sections. The fans provide a flow of circulating fresh air in the tanks which enables the men to work with more ease than previously. The fans are serviced and ready for each shift by a man appointed by the company.

The second arbitration meeting is scheduled for next Tuesday September 14th. This column will keep members posted on the progress of these meetings as they occur.

Sherbrooke

LECTURE ON COMMUNISM

Under the auspices of the Central Council of Sherbrooke a Public Lecture on Communism will be held in the hall of the Church of Christ the King at Sherbrooke.

The lecture will be held October 3rd 1954 and the speaker will be the well known authority on Communism the Reverend Father Ledit, S.J. who has just recently returned from an extended visit to Latin America. During this trip Father Ledit took a film which will be screened with commenta-

ries. The honorary president on this occasion will be His Excellency Monsignor Georges Cabana, Archbishop of Sherbrooke, who will deliver an address.

Special invitations will be forwarded to the Mayor of Sherbrooke the city councillors, the two deputies of the county, the parish priests of the diocese, officers of the Catholic Action Movement, the officers of the C.C.C.L., etc.

The public is cordially invited to attend.

At Esmond Mills

BARRETTE SUGGESTS CONCILIATION

The President of the Union of Textile Workers (C.C.C.L.) of Granby has received an answer from the Provincial Minister of Labor the Hon. Antonio Barrette informing him that he will be unable to act in the dispute between the Union and the Esmond Mills of Granby, but suggesting the two parties apply for a Conciliator to conduct post-arbitral negotiations.

The chances of a settlement this way are very slim, as the Conciliator of the Labor Minister, Lucien Malouin, has already met both parties at several meetings which eventually became deadlocked.

Mr. Malouin, in the hope of securing an acceptable compromise proposed a two year agreement with a 7½% increase for the first year and 3% for the second year.

The Union, on the other hand, immediately made a demand for full compensation of 10.8% and a one year contract.

Taking into consideration the attitude shown by the Company

the Union appealed to the Minister of Labor for personal intervention and are in receipt of a letter which follows, in answer to their request.

Quebec, August 27 1954

Dear Mr. Gosselin:—

The Honorable Mr. Paquette is in receipt of your letter of the 23rd inst. in which you requested his personal intervention to attempt a settlement of the existing dispute between the Union and Esmond Mills of Granby.

The Honorable Minister has requested me to inform you he regrets his inability to comply with your request. He suggests both parties apply for a Conciliator to conduct post-arbitral negotiations, preferably Mr. Lucien Malouin, who is familiar with this case.

You may apply for this service to Mr. Jean-Paul Ferland assistant-director of Conciliation Service.

Please accept, Dear Mr. Gosselin, my expression of best wishes.

(signed) Gerard TREMBLAY
Deputy Minister of Labor.

• JOB SECURITY
• HIGHER WAGES
• BETTER WORKING CONDITIONS

UNION MEMBERSHIP IS A GOOD BUY

SIGN UP TODAY!